

point d'une méthode pour régler les différends en cas de revendications concurrentes de gisements miniers.

Les travaux de la commission préparatoire continueront d'influer sensiblement sur les modalités d'application de la Convention et sur le nombre de pays qui ratifieront celle-ci. Si elle arrive à mettre au point un système économique et pratique de prospection des fonds marins, la commission pourra amener un plus grand nombre de pays à participer au régime de la Convention, y compris les États industrialisés du monde occidental qui n'ont pas encore signé l'instrument.

Droits de la personne et affaires sociales

La protection et la défense des droits de la personne sont demeurées un élément important de la politique étrangère du Canada. Ces considérations ont d'ailleurs figuré en bonne place dans les relations que le Canada a entretenues avec plusieurs États, et elles ont été prises en compte dans ses programmes d'aide au développement. Sur le plan multilatéral, le Canada a concentré le gros de ses efforts sur les activités des différents organismes des Nations Unies qui s'occupent des droits de la personne, à savoir la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale.

Au sein de ces organismes onusiens, les démarches en vue d'améliorer la situation des droits de la personne dans le monde ont pris trois formes principales. Premièrement, on a élaboré et codifié des normes internationalement reconnues sur les divers aspects des droits de la personne pour contribuer à l'évolution du droit international dans ce secteur. Deuxièmement, on a encouragé les États membres à respecter en tous points les droits de la personne déjà assujettis à des normes internationales, améliorant notamment les mécanismes permettant de relever et d'examiner les cas de violations. Enfin, lorsque les circonstances le justifient, ces organismes reçoivent le dossier de divers États dans ce domaine, processus qui souvent appelle la préparation d'une étude sur laquelle repose ultérieurement l'adoption de recommandations spécifiques en vue d'améliorer la situation.

Le Canada a participé activement aux travaux de ces organismes onusiens, particulièrement à l'occasion de la 40^e session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, en février et mars 1984. Dans le cadre de ses activités portant sur l'établissement de normes, la commission a terminé l'examen d'un projet de convention sur la torture et envoyé le document à l'Assemblée générale pour adoption, concluant ainsi ses travaux sur un sujet auquel le Canada attachait une grande importance. D'autre part, la négociation d'un projet de convention sur les droits de l'enfant a progressé.

Comme suite à une initiative du Canada, la commission examinera divers rapports présentés annuellement au sujet de l'imposition d'états de siège ou d'urgence, qui tendent à menacer les droits de la personne. En outre, le Canada est parvenu à rallier un consensus sur les résolutions traitant des personnes détenues en raison de leurs opinions ou pour avoir exprimé pacifiquement ces opinions, ainsi que sur les efforts permanents en vue de faire face et, si possible, faire pièce à tout exode de populations provoqué par des violations des droits de la personne. Un consensus s'est dégagé autour d'une étude sur la relation entre les violations des droits fonamen-

taux et les personnes handicapées, ce qui garantit que cette question importante sera réexaminée par la commission et par le Conseil économique et social.

Le Canada a en outre participé activement à l'ONU aux discussions concernant la situation des droits de la personne dans bon nombre d'États, dont l'Afrique du Sud, le Kampuchea, le Salvador, le Guatemala, le Chili, l'Iran, la Pologne et l'Afghanistan. À titre de membre de la Commission des droits de l'homme, le Canada a en outre pu examiner à huis clos l'information reçue au sujet du respect des droits de la personne dans 11 autres pays. En étudiant la situation dans un État donné, le Canada continue d'éviter dans la mesure du possible de s'attacher aux aspects politiques du problème; il concentre plutôt son attention sur le sort des personnes touchées et cherche des améliorations pratiques.

L'Acte final d'Helsinki, issu de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) tenue en 1975, a donné aux États participants une possibilité nouvelle de discuter des problèmes Est-Ouest concernant les droits de la personne et les questions humanitaires. La Conférence d'examen de Madrid a adopté la proposition du Canada de tenir une réunion d'experts des droits de la personne à Ottawa en 1985, et les préparatifs à cet égard ont déjà commencé. Cette rencontre fournira une autre occasion d'examiner dans quelle mesure sont respectés les engagements contractés aux termes de l'Acte final, et pourrait s'avérer une étape importante dans le processus de réconciliation des concepts très différents appliqués aux droits de la personne.

Commission de la condition de la femme

Le Canada a maintenu son rôle actif en tant que l'un des 32 membres de la Commission de la condition de la femme. Cette organe onusien se réunit tous les deux ans pour discuter des moyens de défendre les droits des femmes dans les secteurs politique, économique, social et éducationnel. À sa dernière réunion (du 15 au 24 février 1984), la commission s'est penchée pour la première fois sur la question des communications concernant les droits de la personne et la condition féminine. En sa qualité de membre de la commission, le Canada a en outre pris part aux préparatifs de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui se tiendra à Nairobi au Kenya en 1985.

Le Canada cherche à se faire réélire à la commission en 1984, date à laquelle prendra fin son mandat actuel de trois ans.

CEDEF

Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a tenu sa deuxième session en août 1983 et sa troisième, en mars-avril 1984. Le comité de 23 membres, qui compte un représentant du Canada, passe en revue les rapports que présentent les pays signataires concernant leur application de la Convention. Le rapport du Canada sera présenté au comité à l'occasion de sa quatrième session en janvier 1985.

Année internationale de la jeunesse

L'Organisation des Nations Unies a désigné 1985 comme l'Année internationale de la jeunesse, et lui a donné pour sous-thème la Participation, le développement et la paix. En